

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 84-2022	DIRECTION GENERALE DES SERVICES MARCHE PUBLIC DE SERVICE • Marché n° 2022-25 : Mission d'expertise suite à un sinistre dans un bâtiment municipal (médiathèque)
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;
 VU les Décrets n° 2018-1074 et 1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;
 VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;
 VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;
 VU la consultation lancée par les services ;
 VU le résultat de l'ouverture des plis et l'analyse des offres ;
 CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de fournitures n° 2022-25, destiné à une mission d'expertise suite à un sinistre dans un bâtiment municipal (médiathèque), aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant HT
Cabinet MAHE-VILLA et Associés Union d'Experts – Agence de Nantes 275 boulevard Marcel Paul 44816 SAINT-HERBLAIN	4 000,00 €

Article 2. **CHARGE** le service "Comptabilité", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 24 août 2022

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Le Maire,

Décision transmise à la Préfecture

le 26 AOUT 2022

Affichée

le 26 AOUT 2022



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. 2022-25 : Mission d'expertise suite à un sinistre dans un bâtiment municipal (médiathèque)

Date de transmission de l'acte 26/08/2022

Date de réception de l'accusé 26/08/2022
de réception :

Numéro de l'acte : DEC84-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20220824-DEC84-2022-AR

Date de décision : 24/08/2022

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)